










		pour le semestre	date limite	Explications	organisme auprès duquel la demande doit être faite
	DISPONIBILITE	été	15-janv	Formulaire type à remplir et à faire signer par le coordonnateur de votre D.E.S. En sus, il convient d'argumenter votre demande, notamment dans le cas du motif « convenances personnelles ». En effet, des critères ont été définis pour hiérarchiser les demandes si celles-ci sont trop nombreuses (site de la Fac rubrique internat/dispo/informations). Selon votre situation, n'hésitez pas à accompagner votre demande de justificatif(s). Le tout est à envoyer aux aff med de Montpellier	Direction des affaires médicales du CHU de Montpellier (cl-philibert@chu-montpellier.fr)  <a href="#">FORMULAIRE DISPO</a>
		hiver	15-juil		
	Changement provisoire de spécialité	été	15-janv	Possibilité offerte d'effectuer un stage dans une autre filière que la sienne, en vue d'un éventuel remords. Cela vous permet de "tester" une autre spécialité avant de faire un remords. Vous pouvez le faire vers toutes les spécialités où vous aviez le rang utile, ou vers une spécialité avec une place vacante suite à un départ.	Envoyer email expliquant votre projet à l'ARS (Mme Bernard)  <a href="mailto:evelyne.bernard@ars.sante.fr">evelyne.bernard@ars.sante.fr</a>
		hiver	15-juil		
	Droit au remords	été	15-janv	Statutairement, à effectuer au plus tard durant le 2 <sup>e</sup> semestre de la phase 2 ou durant les 2 premiers mois de votre 4 <sup>e</sup> me semestre validé. Contacter les professeurs coordonnateurs des 2 spécialités (départ et accueil) pour leurs faire signer le formulaire "Remords".	Renvoyer le formulaire rempli et signé à la Fac (Mme Reboul)  <a href="#">FORMULAIRE REMORDS</a>
		hiver	15-juil		
	Stage pour FST (ou option)			Si vous avez été accepté dans une FST, statutairement vous devez faire votre 1er stage en novembre et le deuxième en mai suivant. Il peut y avoir des exceptions et décaler le 1er ou 2ème stage mais vous devez impérativement commencer la FST dans l'année universitaire qui suit votre acceptation.	<a href="#">Plus d'info sur le site de la Faculté de Médecine ICI</a>
	SURNOMBRE	été	15-janv	Le surnombre (validant ou non) peut être demandé en cas de grossesse (avant et/ou après le congé maternité), handicap ou longue maladie. Il est conseillé de demander les explications et modalités au secrétariat du SILR et/ou à l'ARS.	<a href="mailto:evelyne.bernard@ars.sante.fr">evelyne.bernard@ars.sante.fr</a>
		hiver	15-juil		Coordonnées SILR : Contact@silr.fr ou 04 67 33 83 10
	Situations particulières	été	15-janv	Nous appelons situations particulières tous les stages qui doivent être fléchés pour que vous puissiez avancer dans votre cursus, que vous ayez un profil particulier (CESP) ou des difficultés personnelles (Raison médicale ou vie privée). Toutes les demandes doivent se faire par mail au DMG pour les internes de médecine générale et à l'ARS pour les autres spécialités, sans oublier de mettre le SILR en copie pour que nous puissions défendre votre poste.	<a href="mailto:michel.amouyal@umontpellier.fr">Pour les Med Gé : michel.amouyal@umontpellier.fr</a>
		hiver	15-juil		<a href="mailto:evelyne.bernard@ars.sante.fr">Pour les autres spé : evelyne.bernard@ars.sante.fr</a>
	Stage SASPAS	été	15-janv	Stage Ambulatoire en Soins Premiers en Autonomie Supervisée : pour monter son projet, le mot d'ordre est Anticiper. Le choix des 2 MSU se fait selon une liste définie par le DMG.	<a href="#">Bureau DJMG, Serge GRAU</a>
		hiver	15-juil	<a href="#">Toutes les informations sur le site du Département Universitaire de Médecine Générale : en savoir plus</a>	<a href="#">Réfèrent Med Gé du SILR</a>
	STAGE HORS SUBDIVISION	Eté	Avant le 1er octobre	Tous les internes peuvent prétendre à un Inter-chu, y compris les internes Docteurs Juniors. Pour cela, il suffit de transmettre son dossier à Patricia Reboul de la faculté dans les temps impartis.	<a href="#">Informations de la Faculté et DOSSIER</a>
		Hiver	Avant le 1er avril		<a href="#">PLUS DE RENSEIGNEMENTS ICI</a>
	Secrétariat SILR (Responsables des choix)		Marianne LAFONT (toutes spé hors med gé)  Sylvia KLEIN (médecine générale)	Téléphone du lundi au vendredi : 04 67 33 83 10 Télétravail le mercredi et vendredi pour Marianne Télétravail le lundi et mardi pour Sylvia Mail à privilégier	<a href="mailto:contact@silr.fr">contact@silr.fr</a>
	Les référents de filière		Pour toutes les spécialités	Il est essentiel d'avertir votre référent pour tous choix particuliers, ainsi que le référent d'accueil en cas de changement provisoire de filière	<a href="#">LISTE REFERENTS</a>
	ARS		Evelyne BERNARD  Fanny HRMO	Téléphone : 04 67 07 21 95 Mail à privilégier	<a href="mailto:evelyne.bernard@ars.sante.fr">evelyne.bernard@ars.sante.fr</a>  <a href="mailto:fanny.hrmo@ars.sante.fr">fanny.hrmo@ars.sante.fr</a>
	Direction de la politique médicale du CHU de Montpellier		Claire Ise Philibert  Sophie Rabusson	Téléphone : 04 67 33 93 71  Téléphone : 04 67 33 06 35	<a href="mailto:cl-philibert@chu-montpellier.fr">cl-philibert@chu-montpellier.fr</a>  <a href="mailto:s-rabusson@chu-montpellier.fr">s-rabusson@chu-montpellier.fr</a>
	Faculté de médecine	<a href="#">Site : ICI</a>	Patricia REBOUL, responsable 3ème cycle	Téléphone : 04 34 43 35 36	<a href="mailto:patricia.reboul@umontpellier.fr">patricia.reboul@umontpellier.fr</a>